

CORONAVIRUS (COVID-19)

29 mars

RAPPELS ET NOUVELLES
DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

AUCUN DÉPLACEMENT NON ESSENTIEL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

CONTRÔLE routier 
des déplacements
vers certaines régions
et certains territoires éloignés

CONTRÔLE 
par la Sûreté du Québec
le long de la frontière américaine

OBLIGATION pour toute personne
de retour au pays de s'isoler pendant
14 jours à l'intérieur de sa résidence

AUCUNE visite
dans les résidences pour personnes âgées
et aucune sortie des résidents sans supervision



**AUCUN DÉPLACEMENT
qui n'est pas essentiel**

- entre les régions
- entre les villes
- entre les quartiers

Les régions de **MONTRÉAL**
et de **l'ESTRIE** sont à éviter

**AUCUN DÉPLACEMENT
vers un chalet**

La location de chalets
est désormais interdite



418/450/514/819 ou 1 877 644-4545
[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)